

- Le présent rapport est obligatoire, quel que soit le scénario de production.
- L'exploitant doit conserver tous les documents qui ont servi à produire ce rapport. Celui-ci doit être rempli et reçu à la MRC de Minganie **au plus tard le 15 avril de chaque année**. Il doit être accompagné d'un chèque, à l'ordre de: MRC de Minganie – Gestion du sable et du gravier correspondant au montant dû.
- Tout rapport non reçu à la MRC de Minganie dans le délai prescrit est assujéti à un montant supplémentaire de 52,25 \$ si les rapports sont reçus dans les 15 jours suivant l'échéance et de 104 \$ à partir du 16^e jour suivant l'échéance. Des intérêts s'ajoutent au montant dû, non versé dans les délais prescrits.
- La déclaration des quantités concernant les titres d'exploitation peut être vérifiée par la MRC de Minganie par la technicienne en gestion de territoire ou le Contrôleur des finances qui, selon la Loi des commissions d'enquête, possède le pouvoir de prendre connaissance et d'examiner tous les registres et documents qu'il juge utiles aux fins de la vérification. Dans le cas où le montant des redevances est révisé à la hausse à la suite d'une vérification, des intérêts s'ajouteront au montant à verser, à compter de la date à laquelle le rapport et les redevances devaient être reçus à la MRC de Minganie.
- Les **substances extraites** correspondent à toute substance déplacée d'un dépôt naturel par une opération physique.
- La **valeur** correspond à la **valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites**. À défaut d'une vente, inscrire l'estimation de sa valeur marchande locale.
Exemple : Quantité extraite x Valeur marchande locale = Valeur
80 tonnes métriques x 10 \$ la tonne métrique = 800 \$

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE (personne physique)

Nom		Prénom		N° d'intervenant	
Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)			App.	Ville, village ou municipalité	
Province	Pays	Code postal			

1.2 IDENTIFICATION DU TITULAIRE DES TITRES D'EXPLOITATION

Nom de l'entreprise		N° de matricule	N° d'intervenant
<input type="checkbox"/> ENTREPRISE			
ou	Nom	Prénom	N° d'intervenant
<input type="checkbox"/> PARTICULIER			
Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)			App. Ville, village ou municipalité
Province	Pays	Code postal	

SECTION 2 SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EXTRAITES

2.1 PÉRIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT : 2025-04-01 AU 2026-03-31

2.2 TOTAL DES REDEVANCES DES QUANTITÉS EXTRAITES AUX TITRES D'EXPLOITATION MENTIONNÉS À L'ANNEXE 1

Quantités totales de BRUT extraites de la face	+	Quantités totales ajoutées à la RÉSERVE	x	Redevances 0.95 \$/m ³ ou 0.53 \$/tm	=	Total des redevances à payer \$

SECTION 3 DÉCLARATION

Nom du signataire (en lettres moulées)	Prénom du signataire (en lettres moulées)	N° de téléphone

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets.

DATE : SIGNATURE :

Ce formulaire doit être reçu avant le 15 avril de chaque année à :

Adresse de l'expéditeur : MRC de Minganie 1303, rue de la Digue Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0	Téléphone : 418-538-2732 Télécopieur : 418-538-3711 Courriel : cgagne@mrcminganie.com
---	---

